#### Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique \*\*\*\_\_\_\*\*\*

Université de la Manouba



### École Nationale des Sciences de l'Informatique \*\*\*---\*\*\*

Année universitaire 2020-2021

# CONVENTION DE STAGE D'IMMERSION EN ENTREPRISE 2ème année Ingénieur en Informatique

entre L'École Nationale des Sciences de l'Informatique,
l'élève ingénieurHarmanni
&
l'organisme d'accueilT. P.A.G.E.DE.L.
Préambule
Le présent document exprime le souhait des soussignés de développer la coopération scientifique et technologique dans le cadre du <b>Stage d'Immersion en Entreprise</b> que tous les élèves ingénieurs qui ont réussi la deuxième année à l'Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique (ENSI) doivent effectuer. Ce stage est <b>obligatoire</b> et fait partie intégrante du cursus des élèves ingénieurs de l'ENSI comme indiqué dans l'article 11 du régime des études et des examens applicable à l'ENSI.
A cette fin,  L'École Nationale des Sciences de l'Informatique (ci-après dénommée ENSI)
Adresse professionnelle: ENSI- Campus Universitaire Manouba, 2010 Manouba.  Email: direction@ensi-uma.tn  Tél: + 216 71 600 224 / +216 71 600 444 poste 102 - Fax: 216 71 600 449
Représentée par sa directrice du département des « Systèmes Réseaux et Sécurité Informatique » (SRSI), Mme Naouel BEN SALEM GRATI, Email : departement.srsi@ensi-uma.tn,
L'élève ingénieur (ci-après dénommé Stagiaire): Hannami Hohaned Anne.  Sexe: F - M & Né(e) le: 06. 1.0.5 1.1997 à Testous Béja  Filière: DS. L. C. V. Groupe: F. Tél: 92 6.09.218 Email: mahame Janne homani fe
Et
L'organisme d'accueil (ci-après dénommé <b>Organisme</b> ): TRAGEDEL  Représenté par son Vice Poési Jent Mme/Mr KAMEL CHARFEDDINE
Adresse: By Avenue de la Bowise, les Berges du LAC2. Tél: 70.299480 Fax: Email: Commercial departement phage delicon
Kamel charleddine ( hazedel com
Approuvent la présente convention de stage avec les articles suivants :

#### Article 1: Objectifs

La présente convention concerne les stages d'immersion en entreprise effectués par les étudiants de l'ENSI qui ont réussi la deuxième année des études d'ingénieur en informatique. Ces projets ont pour objets essentiels, d'une part, de mettre l'étudiant au contact des réalités du milieu industriel et, d'autre part, de mettre en œuvre, dans un cadre réel, les connaissances théoriques acquises durant les deux premières années d'études d'ingénieur en informatique à l'ENSI.

### Article 2 : Définition et durée du projet

Le stage porte sur le sujet suivant : Develo prement Le Site INTLANET
Mots clés: Angulan, Spring Brot, MySQL
Il se déroulera à: Siex de T2 AGE DEL
Sous la responsabilité de : 17 + fah ya MESS A.D.D. à l'Organisme
Il se déroulera à : Siege de T2A6EDEL  Sous la responsabilité de : 1 fol yo MESS ADUD à l'Organisme  Durant la période du : 10 /08/2020 au : 12/09/2020
L'indemnité reçue lors du stage est de (facultatif): Deux Cen 5 Dimoris

Le Stagiaire ne peut commencer le stage d'immersion en entreprise qu'une fois déclaré admis en troisième année d'ingénieur en informatique à l'ENSI. Le stage d'immersion en entreprise dure au minimum 4 semaines et au maximum 2 mois. Il doit commencer au plus tôt le Lundi 13/07/2020 et se terminer au plus tard le Samedi 12/09/2020.

La convention de stage doit être signée par le **Stagiaire**. Les deux premières pages doivent être paraphées et la troisième page signée par l'**Organisme**. La convention devra ensuite être scannée et envoyée au secrétariat du département SRSI au plus tard 3 jours après le début du stage à l'adresse email suivante : stages-ii2,2020@ensi-uma.tn.

L'ENSI ne signe qu'une seule convention de stage d'immersion par Stagiaire. Si l'étudiant et l'Organisme décident d'un commun accord, après la signature de la convention, l'annulation du stage d'été, une attestation rédigée dans ce sens sera envoyée par un responsable de l'Organisme à l'adresse email indiquée précédemment avant que l'étudiant ne soit autorisé à signer une nouvelle convention avec un nouvel organisme d'accueil.

# Article 3: Encadrement scientifique

Durant la période de stage, le **Stagiaire** est encadré par le responsable de l'**Organisme** listé dans l'article 2. Ce dernier, en plus de l'encadrement scientifique, doit fournir les moyens matériels nécessaires au bon déroulement du stage. Si deux ou plusieurs élèves ingénieurs de l'ENSI effectuent leurs stages d'immersion en entreprise dans le même organisme d'accueil, le responsable de l'**Organisme qui encadre ces élèves ingénieurs doit s'assurer que les tâches affectées à chaque élève ingénieur sont complémentaires et non redondantes.** 

## Article 4: Financements du projet

L'acquisition du matériel et fournitures nécessaires pour la réalisation du projet est à la charge de l'**Organisme**. En fonction des modalités de déroulement du projet de stage, l'**Organisme** peut accorder une subvention au **Stagiaire** (déplacement et hébergement du **Stagiaire**).

### Article 5: Fin de stage - Attestation - Validation

A l'issue du stage, l'**Organisme** délivre au **Stagiaire** une attestation datée, signée et portant le cachet de l'Organisme, mentionnant au minimum le nom du stagiaire, la durée du stage et le sujet du stage. Une version électronique de cette attestation **devra être envoyée** à la direction du département SRSI de l'**ENSI** à l'adresse email suivante : <u>stages-ii2.2020@ensi-uma.tn</u>.

Le Stagiaire doit envoyer un rapport de stage en format pdf au plus tard le 20/09/2020 au secrétariat du département SRSI à l'adresse email suivante : stages-ii2.2020@ensi-uma.tn.

La validation du stage d'été aura lieu dans les locaux de l'ENSI au début de l'année universitaire 2020-2021. Le **Stagiaire** devra défendre son travail lors d'une présentation orale devant un jury constitué d'enseignants de l'ENSI.

### Article 6: Engagement de l'étudiant(s)

- Durant le stage, le **Stagiaire** devra se conformer aux usages et règlements de l'**Organisme**. Il est astreint au secret professionnel de l'**Organisme et s**'il est amené à utiliser des informations recueillies dans le cadre du stage, il ne pourra le faire qu'après l'accord de l'**Organisme**.
- En cas de transgression, par le **Stagiaire**, du règlement intérieur ou en cas de constat d'indiscipline, le responsable de l'**Organisme** se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu la direction de l'**ENSI** à l'adresse email suivante : <u>stages-ii2.2020@ensi-uma.tn</u>.

### Article 7: Sécurité sociale et assurance

- Durant le stage, le Stagiaire est pris en charge par la sécurité sociale étudiante.
- En cas d'accident, l'Organisme n'assume aucune responsabilité vis à vis du Stagiaire.
- En cas de stage à l'étranger, le **Stagiaire** s'occupera de la prise en charge de la sécurité sociale par ses propres moyens ou, le cas échéant, par l'**Organisme**.

Le Stagiaire  Herman avair Mohamed Amine  (Lieu et date) Turise le 10/08/4020	Signature
Pour l'Organisme:  Responsable: Vice Poésident  Mme/Mr. Kamel CHAREF & DDINE.  (Lieu et date) Tums le 10/08/2020.	Cachet et signature (RAGEDE)
Pour l'ENSI :  La directrice du département SRSI  Mme Naouel BEN SALEM GRATI  Manouba, le	Cachet et signature